

DEPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU 21 JUNI 2022

Délibération n° 032 -2022

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT -

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Jean-Yves BREVET) – Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET)

**Membres présents à la séance** : 17

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : 2

**Secrétaire de séance** : Françoise ROUX

**OBJET** : **CONVENTIONS ET AVENANT POUR LA GESTION DES SERVICES MUTUALISES FRANCE SERVICES ET CONSEIL NUMERIQUE**

**Rapporteur** : Jean-Yves BREVET

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver deux conventions et un avenant pour parfaire la structuration administrative de la France Services et du Conseil numérique.

La convention entre la Préfecture de l'Ain, les communes de Montrevel-en-Bresse et Bresse Vallons et les partenaires France Services pour la mise en œuvre de la France Services permet de définir les modalités d'organisation et de gestion de la France Services Bresse, à travers des temps de rencontre, des objectifs partagés, des transferts d'informations...

Au regard de la spécificité de la France Services Bresse, multi-sites et pleinement dédiée au service, une signature officielle de la convention aura lieu en préfecture le 28 septembre. 4 conventions seront signées : FS de Bourg-en-Bresse ; FS Côtière et Plateau à St-Maurice-de-Beynost ; FS multi-sites Bresse-Vallons et Montrevel-en-Bresse ; FS Dombes Saône Vallée à Trévoux.

La convention entre les communes de Montrevel-en-Bresse, Bresse Vallons et Marboz pour la gestion du Conseil numérique est analogue à la convention réalisée entre la commune de Montrevel-en-Bresse et celle de Bresse Vallons pour la France Services lors du Conseil municipal de septembre 2021. Elle définit, outre les objectifs communs et les relations entre les communes, les modalités de financement de la France Services. Ainsi la commune de Bresse Vallons remboursera l'intégralité de la rémunération du Conseiller numérique à Grand Bourg Agglomération, employeur, prendra à sa charge les équipements informatiques et encaissera la subvention de l'État. Les communes de Montrevel-en-Bresse et Marboz rembourseront ces frais à Bresse Vallons *au prorata* du temps de travail sur les communes (40% pour Montrevel-en-Bresse) et une fois déduite la part de subvention correspondante (40%). Le reste à charge en année pleine pour Montrevel-en-Bresse est estimé à 5 600€.

La convention permet par ailleurs de définir les modalités de calcul de la facturation d'une prestation de Conseil numérique à une collectivité demandeuse.

L'avenant à la convention de co-portage France Services entre les communes de Montrevel-en-Bresse et Bresse Vallons permet de définir la gestion des flux financiers selon les mêmes modalités que pour le Conseil numérique, à ceci près que la commune de Montrevel-en-Bresse prend à sa charge les dépenses, encaisse les recettes et perçoit le reste à charge de la commune de Bresse Vallons.

Le reste à charge en année pleine pour la commune de Montrevel-en-Bresse est estimé à 15 000€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE les deux conventions et l'avenant ci-joints.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.



Jean-Yves BREVET